

## **ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER**

### **PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 26 NOVEMBRE 2020**

#### **REPRESENTANT :**

M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD

#### **MEMBRES DU CSE PRESENTES :**

Titulaires : Mmes BELOT, JALLET, LABUSSIERE, LAPRUGNE, LESPINASSE, MARTIN POIRIER, ROLLET, TISSOT

#### **MEMBRES DU CSE EXCUSEES :**

Mmes BRAULT et CHOTARD-OLIVIER

Suite à la démission de Mme KAMINSKI Mylène, membre titulaire, Mme BELOT Virginie prend le poste de titulaire.

Suite à la démission de Mme BARDON Sylvie, membre titulaire, Mme CHOTARD-OLIVIER Corinne prend le poste de titulaire.

La réunion se déroule en conférence téléphonique.

#### **I - APPROBATION PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23/10/2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. BERNIER précise que le budget a été déposé au Conseil départemental le 31 octobre 2020 et rappelle le tarif demandé pour lAAD, soit 23,60 €/ Heure.

#### **II - MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

La liste des mouvements du personnel concernant le mois d'octobre 2020 nous a été remise par mail.

Au 01/11/2020, nous dénombrons 472 salariés (419 CDI et 53 CDD).

#### **III - CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES**

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation du 1er au 31 octobre nous a été remise par mail.

Il y a 41 contrats inférieurs à 70 heures mensuelle.

#### **IV - PROJET DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE SALAIRE.**

M. BERNIER informe que la dématérialisation des bulletins de paie commencera avec les bulletins de janvier, soit une mise en place au 10 février 2021.

Un courrier d'information partira avec les bulletins de paie de novembre. Le salarié aura le choix de refuser ce système d'envoi, il devra alors formuler son refus par écrit (mail ou courrier) et l'envoyer au service Ressources Humaines de l'AADCSA.

M. BERNIER précise que les envois postaux ne seront plus gérés par le Service RH mais par la même société que la dématérialisation.

#### **V - CONSULTATION DU CSE DANS LE CADRE D'UN DOSSIER D'INAPTITUDE.**

Mme A., aide-soignante sur l'antenne de Brout-Vernet, née en 1967, en CDI depuis juillet 2018, et en arrêt maladie depuis le 03/04/2019. Un échange entre l'employeur et le médecin a eu lieu le 2 novembre 2020.

Lors de la visite du 2 novembre 2020, le médecin a déclaré Mme A. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : « Inapte au poste d'aide-soignante, pourrait occuper une tache de type administratif ».

Les délégués prennent acte de cette situation et des décisions qui vont en suivre.

#### **QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE**

#### **VI - QUEL EST L'IMPACT FINANCIER DU « GEL » DE LA MODULATION D'AVRIL 2020 ?**

L'impact financier du « gel » de la modulation serait de 58 000 €.

L'Avenant 42 sur la régularisation de prévoyance, sera fait prochainement. Cette régularisation est valorisée à hauteur de 15 000 €.

M. COCLIN nous signale que la valeur du point va augmenter, elle passera de 5,38€ à 5,50€.

Il y aura une régularisation de la valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. M. BERNIER précise que cette augmentation va coûter à l'AADCSA environ 99 000 €. Cette augmentation n'avait pas été prévue au budget 2020 donc pas de financement externe.

Après un échange avec les membres du CSE qui trouvent cela inadmissible et honteux que ce soit les salariées, et notamment les catégories A et B, qui ne verront aucun changement de cette augmentation de la valeur du point, et qui subissent le désagrément de la perte d'heures en modulation suite à la crise sanitaire actuelle.

Celles-ci se retrouveront avec aucune heure payée en modulation en fin d'année, suite aux décisions prises par le Conseil départemental d'annuler les heures de ménage chez les bénéficiaires lors du 1<sup>er</sup> confinement.

**VII - SERAIT-IL POSSIBLE D'ASSISTER AUX OBSEQUES DES BENEFICIAIRES QUE L'ON CONNAIT BIEN, SANS AVOIR A PRENDRE DES HEURES DE MODULATION OU DES CONGES PAYES ?**

M. BERNER ne peut pas répondre positivement et précise que c'est à l'appréciation de la responsable de secteur ou de l'infirmière coordinatrice.

**VIII - A L'AVENIR, PEUT-ON PREVOIR DES VEHICULES DE SERVICES POUR LES « GROS » CONTRATS AAD ?**

M. BERNIER précise qu'équiper chaque salarié n'est pas possible. Par contre, augmenter le nombre de véhicules sur certaines antennes, pourquoi pas. Le kilométrage actuel du véhicule déjà en place sera étudié, M. BERNIER demande à ce que les voitures tournent 7J/7 dans la mesure du possible.

**IX - POURQUOI LE PERSONNEL ADMINISTRATIF N'EST PAS EN MODULATION ?**

M. BERNIER voudrait des précisions sur cette question. Il précise que, si le personnel administratif est modulé, alors il aura le même planning que les salariés sur le terrain donc de 7h à 21h et qu'il sera d'astreinte la semaine jusqu'à 21h00 le soir.

**X - DESIGNATION DU REFERENT HARCELEMENT CSE**

Mme POIRIER Cindy est désignée référente harcèlement.

**XI - ACTIVITES SOCIALES CSE : CHEQUES CADEAU.**

Le CSE a commandé des chèques cadeaux d'une valeur de 85€ pour 408 salariés.

Ils devraient être livrés début décembre directement chez les salariés.

**XII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- 1) Les élus du CSE demandent à M. BERNIER s'ils peuvent informer les salariés que les chèques cadeaux qui arrivent à échéance au 30/11/2019 peuvent être utilisés jusqu'au

28/02/2021. M. BERNIER autorise à ce que l'information soit faite via les adresses mails professionnelles.

2) L'antenne de SAINT POURCAIN SUR SIOULE est ouverte. Pour le moment Mylène KAMINSKI assure seule la permanence. Une ouverture de poste de secrétaire est prévue prochainement.

3) Mme DURBISE Charlotte remplacera Mme KAMINSKI Mylène à l'accueil de Moulins, en CDI au 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

4) Un CDD est en cours de recrutement pour renforcer l'accueil de Moulins en attendant le retour de Mme BAILLARD.

5) La pandémie COVID-19 est virulente dans l'Allier. Au sein de l'AADCSA, nous dénombrons 40 bénéficiaires atteints et 16 salariés en arrêt maladie « COVID-19 ».

6) Une élue demande si, lorsqu'il y a beaucoup d'arrêt maladie en SIAD, les AVS pourraient venir aider.

M. BERNIER n'est pas opposé pour un appui limité dans le temps afin de pallier une urgence. Il précise que ceci relève d'un échange entre la responsable de secteur et l'infirmière coordinatrice sur la faisabilité.

Prochaine réunion le 17 Décembre 2020 à 9h00

POIRIER Cindy  
Secrétaire

